



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 10/07/18

Reçu en Préfecture le : 10/07/18  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 9 juillet 2018**  
**D-2018/219**

***Aujourd'hui 9 juillet 2018, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,  
*Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 17h30*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoit MARTIN, Mme Laetitia JARTY ROY

## **Recours aux contrats d'apprentissage Ville de Bordeaux. Rentrée 2018/2019. Décision. Autorisation**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

### **Textes principaux de référence :**

- Code du travail ;
- Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Décret n° 2017-199 du 16 février 2017, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public.

### **Principe :**

Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation alternée. Il a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire ou à des personnes en situation de handicap sans limite d'âge, une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel.

Un contrat (CDD de droit privé, régi par le code du travail), de 1 an à 3 ans, est conclu entre l'apprenti(e) et l'employeur, associant une formation pratique dans la collectivité et un enseignement dispensé dans un centre de formation d'apprentis.

Les frais de formation liés au diplôme préparé sont pris en charge par l'employeur public, non assujetti à la taxe d'apprentissage.

### **Conditions d'accueil des apprentis et objectifs de la collectivité :**

Depuis plusieurs années, la Ville de Bordeaux développe une politique engagée en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par le biais du contrat d'apprentissage et s'investit, à ce jour, dans la formation de 20 apprentis, affectés au sein de ses différentes directions.

Ces apprentis, âgés de 18 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure pour les travailleurs handicapés) préparent des diplômes (de niveau CAP jusqu'au niveau Master 2), formant à différents métiers :

- Métiers techniques : menuisier, maintenance des bâtiments.
- Métiers de l'éducation : éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, accompagnant éducatif petite enfance
- Métiers administratifs : agent administratif, assistant de direction, officier d'état civil
- Espaces verts : jardinier botaniste
- Sport : maître-nageur sauveteur, animateur sportif
- Culture : ingénierie de projets culturels

Les apprentis sont accompagnés tout au long de leur contrat par un maître d'apprentissage devant justifier d'une qualification et/ou d'une expérience professionnelle conformément à la réglementation. Pour l'exercice de ses missions, le maître d'apprentissage bénéficie d'une formation tutorat dispensée par le CNFPT et d'une NBI de 20 points.

La rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC en fonction de l'âge, du niveau du diplôme préparé (majorée de 10% pour les diplômes de niveau 4 et de 20% pour les diplômes de niveau 3, 2 et 1) et de l'avancement dans le cursus de formation (voir tableau ci-joint).

Ils bénéficient également des prestations sociales ci-dessous dans les mêmes conditions que les agents de la Ville :

- Prestations d'action sociale et logement
- UBM (association sportive, culturelle et de loisirs de la Ville)
- Accès aux restaurants de Bordeaux Métropole, participation aux frais des repas
- Frais de transports (prise en charge à hauteur de 50%)

Ce dispositif présente un intérêt réel, tant pour les jeunes accueillis (expérience professionnelle et acquisition des savoir-faire) que pour les services accueillants (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment sur les métiers en tension).

Grâce à l'investissement des maîtres d'apprentissage et de l'ensemble des services, le taux de réussite aux examens avoisine les 85%.

La Ville de Bordeaux souhaite poursuivre et confirmer son action en faveur des jeunes.

Dans cet objectif, après analyse des besoins des services et compte tenu de nos contraintes budgétaires, il est proposé de maintenir **un effectif total de 20 postes en apprentissage** dont 19 nouveaux apprentis à recruter pour la rentrée 2018, répartis selon le tableau ci-joint.

Cet effectif cible ne tient pas compte des contrats conclus dans le cas d'éventuels redoublements.

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre le présent dispositif.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 9 juillet 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**

# ANNEXE 1

## APPRENTISSAGE VILLE DE BORDEAUX RENTREE 2018/2019

DG	DIRECTIONS	NOMBRE DE POSTES	DIPLÔMES	SPECIALITE	NIVEAU DIPLÔME	DUREE FORMATION
Direction générale éducation, sports et société	Direction petite enfance et famille	2	Diplômes d'état (CAP)	Auxiliaire de puériculture	5	1 an
Direction générale éducation, sports et société	Direction petite enfance et famille	1	Diplômes d'état	Educateur de jeunes enfants	3	3 ans
Direction générale éducation, sports et société	Direction éducation	2	CAP	AEPE - Accompagnant éducatif petite enfance (nouvel intitulé)	5	2 ans
Direction générale éducation, sports et société	Direction des sports	3	BPJEPS	Activités aquatiques et de la natation	4	14 mois
Direction générale éducation, sports et société	Direction des sports	1	BPJEPS	Sports collectifs + activités physiques pour tous	4	22 mois
Direction générale éducation, sports et société	Direction vie associative et enfance - Pôle réservation des salles	1	BAC PRO	Gestion administration	4	3 ans
Direction générale éducation, sports et société	Direction des équipements d'éducation et d'animation - Pôle gestion du patrimoine	1	CAP	Maintenance des bâtiments des collectivités	5	2 ans
Direction générale des affaires culturelles	Musée des Beaux Arts	1	BAC PRO	Gestion administration	4	3 ans
Direction générale des affaires culturelles	Musée des arts décoratifs et du design	1	CAP ou BP	Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier, agencement	5 ou 4	2 ans
Direction générale des affaires culturelles	DRDP - Direction développement des publics, communication, mécénat	1	Master PRO	IPCI CPF - Ingénierie de projets culturels et interculturels - Option: direction des projets ou établissements culturels	1	1 an
Direction générale des affaires culturelles	Direction développement des publics, communication, mécénat	1	Master PRO	IPCI CPF - Ingénierie de projets culturels et interculturels - Option: direction des projets ou établissements culturels	1	1 an
Direction générale des affaires culturelles	Direction adjointe programmation culturelle, action artistique et patrimoine - Service arts de la scène, de la rue et de la piste	1	Master PRO	IPCI - Ingénierie de projets culturels et interculturels ou arts du spectacle (spectacle vivant)	1	1 an
Direction générale des affaires culturelles	Jardin Botanique	1	Titre homologué	Jardinier botaniste	4	1 an
Direction générale de la proximité et des relations avec la population	Direction de l'occupation du domaine public - Foires, manifestations publiques	1	BTS	Support à l'action managériale (ex Assistant Manager)	3	2 ans
Direction générale des solidarités et de la citoyenneté	Direction accueil et citoyenneté - Service à la population	1	BAC PRO	ARCU (accueil relation clients et usagers)	4	3 ans
		<b>19</b>				

## APPRENTISSAGE - TABLEAU DES REMUNERATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Tranche d'âge	Année de formation	% du SMIC a/c du 01/01/2018 selon niveau diplôme préparé :					
		Niveau V (CAP, BP5...)		Niveau IV (BP4, BAC PRO...)		Niveau III, II et I (BTS, DUT, LICENCE, MASTER, INGENIEUR...)	
16-17 ans	Année 1	25%	374,62 €	35%	524,46 €	45%	674,31 €
	Année 2	37%	554,43 €	47%	704,28 €	57%	854,13 €
	Année 3	53%	794,19 €	63%	944,04 €	73%	1 093,88 €
18-20 ans	Année 1	41%	614,37 €	51%	764,22 €	61%	914,07 €
	Année 2	49%	734,25 €	59%	884,10 €	69%	1 033,94 €
	Année 3	65%	974,01 €	75%	1 123,85 €	85%	1 273,70 €
21 ans et plus	Année 1	53%	794,19 €	63%	944,04 €	73%	1 093,88 €
	Année 2	61%	914,07 €	71%	1 063,91 €	81%	1 213,76 €
	Année 3	78%	1 168,81 €	88%	1 318,65 €	98%	1 468,50 €